

Cahier des charges de l'appel à projet de l'Arc de l'innovation



Appel à projets 9 ARC DE L'INNOVATION du 28 mars au 26 avril

initiatives à impact local positif
est parisien & grand parisien



1. Présentation de l'Arc de l'innovation.....	2
2. Objectifs de l'Arc de l'innovation.....	2
Contribuer au développement économique local et la création d'activités	3
Contribuer à l'emploi local et l'insertion.....	3
Contribuer à l'attractivité et à la revalorisation de l'image du quartier.....	3
Participer à l'animation du territoire, à l'inclusion et à la vie de quartier.....	3
Favoriser l'inclusion et le lien avec les populations les plus fragiles	4
3. Présentation de l'appel à candidatures de l'Arc de l'innovation	4
Objectifs de l'appel à candidature	4
4. Localisation du projet	5
5. Calendrier de l'appel à candidature.....	6
6. Candidature.....	7
Dossier de candidature.....	7
Etapas de candidature.....	7
Pièces administratives requises.....	7
Détails du questionnaire.....	7
Critères de sélection des projets.....	9
Conditions financières.....	9

1. Présentation de l'Arc de l'innovation

L'Arc de l'Innovation constitue un territoire à fort potentiel, dessinant un arc à l'Est de Paris, de part et d'autre du périphérique. Il connaît des perspectives exceptionnelles : Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024, grands projets urbains - Portes et Places de Paris, Petite ceinture ferroviaire, Paris Nord-Est, Bercy-Charenton, et il bénéficiera aussi du projet de Grand Paris Express et de l'aménagement de 80 quartiers de gares. Il accueille des communautés foisonnantes de 600 acteurs institutionnels, grands comptes, élus, start-ups, instituts de recherche. C'est dans l'Arc de l'innovation, plus qu'ailleurs dans la métropole du Grand Paris, que se développent des industries créatives, le secteur du numérique, l'entrepreneuriat social et solidaire. C'est là aussi que se concentrent la majorité des incubateurs, pépinières, accélérateurs, espaces de coworking et fablabs métropolitains. C'est là enfin qu'éclorissent de très nombreuses expérimentations urbaines et citoyennes : jardins partagés, micro-fermes, recycleries, friches culturelles... Est Ensemble, Grand-Orly Seine Bièvre, Paris et Plaine Commune, avec l'appui de la Banque des Territoires, ont choisi d'accompagner, d'amplifier et d'orienter cette dynamique, en initiant l'Arc de l'innovation.

2. Objectifs de l'Arc de l'innovation

Afin d'amplifier la dynamique de l'Arc, de favoriser la visibilité des acteurs et des initiatives existantes, ainsi que l'émergence de projets, Paris&Co lance cet appel à candidatures à destination des porteurs de projets sur ce territoire. Son but : détecter et renforcer des projets innovants à fort ancrage territorial, notamment via un abondement financier et en compétences pour les projets sélectionnés. In fine, cette action aura aussi pour objectif :

- D'analyser les bonnes pratiques, les réussites et les échecs pour les partager et capitaliser sur les expériences au service du développement vertueux des villes de demain,
- De renforcer l'attractivité du territoire et assurer la visibilité des projets de manière mutualisée,
- Célébrer l'innovation avec les acteurs locaux et les partenaires par l'organisation d'événements fédérateurs, œuvrant pour la création d'un grand réseau des acteurs de l'innovation.

L'Arc de l'innovation a été conçu pour apporter un mieux vivre aux habitants des quartiers populaires, c'est pourquoi le critère de l'ancrage local est déterminant pour assurer le développement de ces quartiers.

L'ancrage local peut s'incarner par tout ou partie des axes de travail suivants :

Contribuer au développement économique local et la création d'activités

- Participer localement au développement de nouvelles activités. Permettre des retombées économiques directes (opportunités d'emplois, services aux habitants,...).
- Avoir recours au réseau local pour soutenir le dynamisme commercial et les services (ex : Restauration, entretien, bureautique, artisanat, commerces culturels de proximité, compétences linguistiques, ESS...).
- Contribuer à la diversification du tissu commercial et des activités existantes.

Contribuer à l'emploi local et l'insertion

- S'engager à proposer en priorité les opportunités d'emploi aux habitants.
- Contribuer à la formation, favoriser l'éducation (ex : faire découvrir de nouveaux métiers, engagement à la formation, accueil de stagiaire, opportunités de première embauche à des jeunes en difficultés).

Contribuer à l'attractivité et à la revalorisation de l'image du quartier

- Participer au rayonnement du quartier en communiquant sur l'inscription de son activité dans un territoire.
- Contribuer à l'attractivité du quartier en développant un domaine de compétence ou de savoir-faire sur le territoire en cohérence avec les écosystèmes locaux centrés sur des filières (ex : numérique, santé, silver économie, ESS,...).
- Participer à la communauté d'acteurs de l'Arc de l'innovation et développer des partenariats locaux : acteurs économiques (grands comptes privés, TPE-PME, aménageurs, bailleurs, commercialisateurs, ESS...), politiques (opérateurs et services des collectivités locales), associatifs, sociaux, culturels, écoles, établissements d'enseignement supérieur (création de partenariats avec les universités de proximités,...), autres acteurs de l'innovation,...

Participer à l'animation du territoire, à l'inclusion et à la vie de quartier

- Tisser des liens avec des associations locales pour participer à la vie de quartier et disposer d'une plus grande visibilité auprès des habitants.
- S'ouvrir au grand public pour faire découvrir les nouvelles activités économiques aux habitants, aux groupes scolaires, aux étudiants, aux chercheurs, aux enseignants, aux entreprises,...

- Organiser des événements comme par exemple des journées portes ouvertes, des rencontres entre le milieu de l'innovation et les habitants du quartier, des présentations des métiers à des jeunes des différents quartiers (ex : École 42, Innovation Factory), des ateliers découverts, des expositions, des balades dans le quartier, ...
- Utiliser des outils de collaboration et de co-construction dans le but d'échanger entre les nouveaux acteurs économiques, les habitants, les associations et les acteurs locaux pour coconstruire, créer du lien, engager des démarches citoyennes, ...

Favoriser l'inclusion et le lien avec les populations les plus fragiles

3. Présentation de l'appel à candidatures de l'Arc de l'innovation

Objectifs de l'appel à candidature

Cet appel à projet concerne tout projet innovant sur le territoire de l'Arc de l'innovation, à impact local et répondant aux enjeux urbains. Les porteurs de projet devront justifier l'ancrage local de leur proposition (cf. supra). Ce dispositif s'adresse à tout type de projet et sur tous les domaines d'activités et d'innovation au service de l'amélioration de la ville et de la vie des habitants. Sont cependant plus particulièrement recherchées des projets répondant aux enjeux suivants :

Economie locale

- Revitalisation des centres-villes : programmation et animation des commerces de proximité
- Systèmes alimentaires locaux, agriculture urbaine (nouvelles techniques, technologies et usages)
- Circuits courts
- Nouveaux outils et usages de consultation citoyenne et d'animation locale, soutien par le numérique

Economie circulaire

- Offre des acteurs économiques : approvisionnement durable, nouveaux designs
- Demande et comportement des consommateurs : consommation collaborative, utilisation, réemploi, réparation, allongement de la durée d'usage
- Gestion des déchets : recyclage

Fabrication urbaine

- Production locale innovante de haute qualité, et écologique, créateurs
- Efficacité énergétique
- Toute solution innovante permettant la réduction de la consommation énergétique dans la ville dense

Mobilités

- Amélioration du transport des biens et des personnes, réduction des nuisances et de l'impact environnemental
- Logistique du dernier km et des derniers 100m

Qualité de vie / inclusion / lien social

- Innovations d'usage ou plateformes permettant de renforcer le lien avec les populations les plus fragiles
- Toute solution innovante permettant d'améliorer le lien social à l'échelle locale

Economie collaborative

- Plateformes et solutions d'échanges de biens et de services entre particuliers sans recherche de profit et des plateformes d'offres commerciales

Accès à l'emploi

- Formation,
- auto-formation
- Mooc

Santé

- Solutions innovantes facilitant l'accès aux soins
- Bien vieillir
- Sport

Autres projets

Les thématiques précédentes (et les exemples cités) sont des thématiques privilégiées sur lesquelles des propositions sont attendues. Cependant, tout projet pilote innovant, traitant de l'amélioration de la ville et de la qualité de vie des usagers au niveau local, sera étudié.

4. Localisation du projet

Le projet devra s'inscrire sur le territoire de l'Arc de l'innovation : A l'est de Paris et du Grand Paris, de part et d'autre du boulevard périphérique, de la porte Pouchet à la porte de Vanves. Calendrier de l'appel à candidature 7

5. Calendrier de l'appel à candidature

-  1 Réception des candidatures
du 28 mars au 26 avril
-  2 Réunion d'information
12 avril, 11h - 12h, en ligne
-  3 Lecture et analyse des dossiers
courant mai, début juin
-  4 Comité de présélection
fin juin
-  5 Présentation orale devant le jury
(présence obligatoire)
6 juillet, 14h - 18h
-  6 Réponse à tous les candidat.e.s
au plus tard mi juillet
-  7 Annonce officielle des lauréat.e.s
date à venir
-  8 Début de l'accompagnement
en septembre

6. Candidature

Dossier de candidature

Pour déclarer sa candidature, le porteur de projets répondra aux questions du formulaire de candidature en ligne. Les lauréats de ce 9ème appel à projets obtiendront un accompagnement individuel et collectif complet, des outils de communication sur-mesure, des financements à hauteur de 5 000 € (pour 3 d'entre eux), une connexion à une communauté de porteurs de projets engagée et à l'écosystème de l'innovation. Le comité de sélection prendra notamment en compte le caractère innovant du projet, son ancrage local et sa localisation dans la zone de l'Arc de l'innovation.

Etapes de candidature

1/ Répondez au formulaire de candidature situé sur la page : <https://arcinnovation.fr/aap> en cliquant sur le bouton « candidatez »

2/ Remplissez le questionnaire de candidature, dont le contenu est détaillé ci-dessous

3/ Joindre à la fin du questionnaire les documents demandés

Pièces administratives requises (merci de nous envoyer en pièce-jointe les documents suivants) :

- Si votre structure est déjà créée : statuts de l'entreprise/association, Kbis, attestation de SIRET, SIREN.
- Copie de carte d'identité en cours de validité du représentant légal
- Logo HD si existant
- 1 document word (5 pages) OU un power point (10 slides maximum) illustrant concrètement le projet et les actions que vous menez : visuel et synthétique
- Facultatif : le lien d'une vidéo en ligne qui parle de votre projet
- Tout autre document que vous souhaitez porter à l'attention de l'Arc de l'innovation

Détails du questionnaire

1. Identité du porteur de projet

Dans cette partie, il vous sera demandé de nous fournir des informations de base relatives à la structure et à ses éventuels partenaires ou personnes en charge de l'exploitation de l'activité : nom, prénom, date de naissance, intitulé de poste au sein de la structure, adresse

mail, numéro de téléphone, situation professionnelle actuelle (en activité, demandeur d'emploi, etc).

2. Votre structure

Cette partie sera relative à la description informative du projet : nom, statut juridique de la structure, date de création, localisation, secteur d'activité et description de l'activité (objectifs, finalités, champs d'intervention, publics bénéficiaires), nombre de salariés ou bénévoles.

3. Votre projet

Ici, nous irons plus en détails dans la description de la structure/projet.

- Il vous sera ainsi demandé d'indiquer une thématique et de déterminer un secteur d'activité (économie locale, économie circulaire, santé, mobilité, etc).
- Il faudra également résumer votre projet en quelques lignes,
- Justifier que le projet répond aux critères établis : décrire le caractère innovant du projet, son caractère local et positif ou du moins son impact (création d'emploi, animation du quartier),
- -Préciser l'état d'avancement du projet : bilan sur les réalisations existantes du projet ou l'étape actuelle du projet, les résultats attendus,
- -Présenter les étapes restantes dans la réalisation du projet et le calendrier de préparation jusqu'à la mise en place effective du projet
- -Décrire votre vision du projet à moyen et long terme (développement du projet, potentiels de changement d'échelle, territoires visés)

4. Financement du projet

Cette partie attrait au financement du projet : le budget et les principaux postes de dépenses budgétaires. Il sera également important de savoir si le porteur de projet a déjà réalisé une campagne de crowdfunding au préalable pour le projet en question. Autre point important est de justifier l'utilisation d'un potentiel abondement financier de l'Arc de l'Innovation.

5. Arc de l'innovation

Le but de cet appel à projet est de dynamiser l'Arc de l'Innovation ; ici il vous sera demandé en quoi votre projet peut contribuer à ce dessein (synergies, création d'outils, ...).

6. Pièces à joindre à la candidature

Joindre les pièces citées plus haut.

Critères de sélection des projets

La sélection des dossiers de candidature sera assurée par un comité composé de l'équipe de projet Paris&Co en charge du pilotage de l'appel à projet, des partenaires territoriaux de l'Arc de l'innovation (Est Ensemble, Grand-Orly Seine Bièvre, Ville de Paris, Plaine Commune), des partenaires premium du programme (BNP Paribas Real Estate, Icade, Kaufman & Broad). Les propositions seront examinées, puis sélectionnées selon les critères suivants :

- Le caractère innovant du projet (voir thématiques suggérées plus haut).
- L'adéquation du projet avec les objectifs de l'Arc de l'innovation (notamment l'ancrage local)
- L'expertise du porteur de projet
- La faisabilité financière, technique et organisationnelle du projet (gestion, localisation, équipe projet, organisation...);
- La cohérence globale du projet en matière de développement durable, de résilience et d'apport à la qualité de vie des citoyens

Dans le cadre de l'examen des dossiers, l'Arc de l'innovation pourra prendre contact avec les candidats afin d'obtenir toute précision qu'il jugera utile et se réserve le droit de réclamer toute pièce qui lui semblera nécessaire pour l'instruction du dossier.

Il est précisé que l'Arc de l'innovation et les partenaires du programme ne sont tenus par aucun délai pour la désignation des lauréats et qu'ils se réservent, en outre, le droit de ne pas donner suite à la consultation. 10

Conditions financières

3 des lauréats bénéficieront d'un abondement de 5 000 € par projet au titre du Grand prix innovation sociale. La dotation financière ne pourra être versée qu'aux lauréats ayant un numéro de SIRET OU un numéro de RCS OU un numéro de WALDEC (associations). Tout projet lauréat éligible à la dotation aura jusqu'à 6 mois pour éditer une facture. Il devra se rapprocher de Mr Obadia, secrétaire général de Paris&Co, pour la formalisation de ce document. Passé le délai de 6 mois après l'annonce des lauréats, la dotation ne sera plus valide.